

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

Mme Batho, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, M. Orphelin, M. Taché,
M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, Mme Forteza et M. Nadot

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Elle prend en compte la raréfaction des ressources naturelles et favorise le respect des limites planétaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les notions de "préservation de l'environnement", de "diversité biologique" et de "dérèglement climatique", doivent nécessairement être complétées dans une perspective d'approche globale et cohérente des enjeux écologiques, pour intégrer la notion de raréfaction des ressources naturelles et de respect des limites planétaires.